

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du mardi 14 décembre 2021

Présents : 2

22 21 22

Représentés: 1

11 12

11 (H. JACQUEMIN, L. GHAFFAR, V. JOLY-PROVENT; I. LANNES-BRUN, E. IANNUZZI, L. GRILLAUD,

S. BARRA, A. TATEIA, B. WILLIGENS, G. GRANIER, E. CARENCO, M. RINCHET)

* Madame Ivana PALMIERI est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal:

* SUR PROPOSITION DE LUC BERTHOUD, MAIRE:

à l'unanimité :

* désigne Madame Audrey TATEIA membre des commissions Urbanisme, Travaux et Développement Durable et Vie associative et sportive / Animation ;

> à l'unanimité :

- * approuve l'avenant n° 1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage Ville/Croix Rouge valant convention financière pour les travaux de remplacement du système de sécurité incendie de l'EHPAD L'Éclaircie,
- * autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte relatifs à cet avenant n° 1 ;

> à l'unanimité :

- * valide l'achèvement des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux pour un montant de travaux de 486 000 € HT,
- * sollicite l'aide de L'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2022 au taux maximum,
- * sollicite une dérogation afin de débuter les travaux avant l'octroi de la subvention ;

> à l'unanimité :

- * approuve les futurs travaux de remplacement en 2022 de 173 points lumineux sur les différents secteurs cités (pour un montant de 150 000 € HT),
- * sollicite dans ce cadre l'aide de L'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2022 au taux maximum,
- * sollicite une dérogation afin de débuter les travaux avant l'octroi de la subvention.

> à l'unanimité :

- * approuve l'acquisition gratuite aux copropriétaires du lotissement de Barby Est de la parcelle cadastrée CE n° 80 (577 m²),
- * autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition gratuite et à intervenir à la conclusion de l'acte authentique correspondant ;

> à l'unanimité :

- * approuve le principe du recours à un contrat de concession de service public pour l'exploitation du service public de production et de distribution d'énergie calorifique sur le territoire des communes membres du groupement d'autorités concédantes,
- * approuve les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur concessionnaire,
- * autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de passation du contrat de délégation de service public,
- * autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces à intervenir ;

> à l'unanimité :

- * approuve la convention de groupement d'autorités concédantes telle qu'en annexe à la présente délibération,
- * autorise Monsieur le Maire à la signer et à procéder à tous les actes subséquents ;

> à l'unanimité :

- * approuve la décision de ne pas classer le réseau de chaleur sur la commune au 1^{er} janvier 2022.
- * autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tout document se rapportant à ce dossier ;

> à l'unanimité :

- * approuve le projet des travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire Pergaud pour un montant de 1 145 206 € H.T,
- * sollicite dans ce cadre une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du FEDER au taux maximum et en complément des 200 000 € déjà accordés au titre de la DSIL et des 67 800 € HT demandés à Grand Chambéry,
- * sollicite une dérogation afin de débuter les travaux avant l'octroi de la subvention ;

➤ à l'unanimité :

- * approuve le projet de manufacture de proximité et la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt initié par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires,
- * autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place de cette manufacture, à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt et à signer tout document afférent.

* SUR PROPOSITION DE DENIS CALLEWAERT, CONSEILLER MUNICIPAL:

> à l'unanimité :

* décide de fixer les durées d'amortissement des immobilisations de la commune ;

> à l'unanimité :

* décide de fixer pour l'année 2022 le taux relatif à la taxe sur le foncier bâti à 31,85 %, et le taux relatif à la taxe sur le foncier non bâti à 69,70% ;

≻ à l'unanimité :

* approuve le budget primitif 2022 du budget principal de la Ville ;

> à l'unanimité :

approuve les tarifs annuels des services municipaux à compter du 1^{er} janvier 2022;

> à l'unanimité :

- * décide de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet pour assurer les missions d'instructeur urbanisme,
- * modifie en conséquence le tableau des emplois ;

➤ à l'unanimité :

* autorise Monsieur le Maire à recruter deux agents vacataires et à les rémunérer dans les conditions définies ;

> à l'unanimité :

- * approuve la création d'un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de la Ville et du CCAS de La Motte-Servolex,
- * autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document afférent.

* Sur proposition de Céline VERNAZ, Adjointe :

> à l'unanimité :

* fixe les crédits de l'année civile 2022 en faveur des écoles publiques pour les fournitures scolaires, les activités parascolaires et culturelles, et les aides pour les classes de découverte.

* SUR PROPOSITION DE PASCAL MITHIEUX, ADJOINT:

> à l'unanimité :

* décide d'allouer les subventions indiquées aux associations motteraines et non motteraines ;

> à l'unanimité :

- * approuve l'avenant n°1 à la convention qui reconduit pour 3 ans et dans les mêmes termes, la convention afférente à l'organisation et la gestion d'actions de loisirs et socio-éducatives en direction des enfants et adolescents de la Ville de La Motte-Servolex pour les années 2021, 2022 et 2023,
- * autorise Monsieur le Maire à le signer.

* SUR PROPOSITION DE ANNE ROUTIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE :

> à l'unanimité :

 valide le tableau récapitulatif des aides aux particuliers pour les vélos à assistance électrique et leur accorde les montants proposés;

> à l'unanimité :

* valide le tableau récapitulatif des aides aux particuliers pour l'acquisition d'un broyeur de végétaux et leur accorde les montants proposés.

* SUR PROPOSITION DE DIDIER FOLLIET, ADJOINT

> à l'unanimité :

- * approuve l'intégration de la commune de Cognin dans le réseau « le Bouquet des bibliothèques ».
- * approuve les principes généraux et les catégories de tarifs du « Bouquet des bibliothèques » joints en annexe,
- * approuve la mise à jour de la convention de fonctionnement du réseau « le Bouquet des bibliothèques » jointe en annexe,

MAIRIA

* autorise Monsieur le Maire à la signer.

Fait à La Motte-Servolex, le 16 décembre 2021

Le Maire

LUC BERTHOUD